

MEDDE MLETR**Elections professionnelles 2014****Procédure de dépôt des modèles de bulletins de vote auprès de RS et de l'Administration centrale**

Dans le cadre de la mise sous pli externalisée des kits électoraux des scrutins nationaux et des scrutins se déroulant en administration centrale, une procédure spécifique est à observer pour le dépôt des modèles dématérialisés de bulletins de vote auprès de RS, de CRHAC 4, de CRHAC 1 et des bureaux de gestion des DAC.

1/ Scrutins concernés par cette procédure

1-1 : Scrutins faisant l'objet d'un dépôt de candidature auprès de RS :**CTM****CAP :**

- Administrateurs civils
- Assistants de service social
- Architectes et urbanistes de l'Etat
- Dessinateurs
- Experts techniques des services techniques
- Inspecteurs des affaires maritimes
- Inspecteurs et Inspecteurs généraux de l'administration du développement durable
- Officiers de port
- Officiers de port adjoints
- Professeurs techniques de l'enseignement maritimes
- Syndics des gens de mer
- Chargés d'Etudes documentaires
- Attachés de l'administration de l'Equipement
- Adjoints techniques des administrations de l'Etat
- Ingénieur des travaux publics de l'Etat
- Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable
- Techniciens supérieurs du développement durable
- CAP nationale des adjoints administratifs des administrations de l'Etat
- CAP centrale des VNPM
- Agents techniques de l'environnement CAP nationale
- Agents techniques de l'environnement – Espaces protégés CAP préparatoire
- Techniciens de l'environnement CAP nationale
- Techniciens de l'environnement – Espaces protégés CAP préparatoire

CCP :

- RIL DREIF C46 SNEPC CEREMA CGLLS art 4 et 6 du statut
- RIN DAFU HN68
- Berkani
- Médecins de prévention
- PNT ex AGEMA LPM ACeT ACEN
- CETE SETRA

1-2 : Scrutins faisant l'objet d'un dépôt des candidatures auprès d'autres services :

Comités techniques :

- CT d'administration centrale (dépôt auprès de CRHAC 4)
- CT du SG (dépôt auprès de CRHAC 1)
- CT de la DGALN (dépôt auprès du BRH de proximité)
- CT de la DGITM (dépôt auprès du BRH de proximité)
- CT de la DGPR (dépôt auprès du BRH de proximité)
- CT de la DGEC (dépôt auprès du BRH de proximité)
- CT du CGDD (dépôt auprès du BRH de proximité)
- CT du CGEDD (dépôt auprès du BRH de proximité)
- CT de la DPMA (dépôt auprès du BRH de proximité)

CAP :

- CAP locale d'administration centrale des adjoints administratifs des administrations de l'Etat (dépôt auprès de CRHAC 4)

*

2/ Modalités de présentation des bulletins de vote

Les bulletins de vote concernant ces scrutins seront reproduits par l'administration et par un prestataire extérieur suivant le modèle fourni par les organisations syndicales dans le cadre de la mise sous pli externalisée des kits électoraux.

Afin de faciliter cette reproduction, il vous est demandé de transmettre par voie dématérialisée votre modèle de bulletin de vote en parallèle à votre dépôt de candidatures.

Ces maquettes doivent impérativement être au format WORD ou ODT, et surtout pas en PDF, pour en permettre une modification rapide en cas de modification ultérieure à votre dépôt de liste.

Chaque bulletin de vote devra être présenté sous deux formats différents :

1/ En format A5 – Portrait : une seule candidature sur toute la page.

Ce format servira à la reproduction des bulletins de vote insérés dans les kits mis sous plis de façon centralisée par le prestataire extérieur.

- Veillez à vous assurer que le document est bien en format A5 avant de le rédiger (en général, onglet « format-page »).
- Veillez également à conserver une marge minimale de 0,5 cm sur les bords.

Election du 4 décembre 2014

CAP Nationale de.....

Syndicat

.grade le plus élevé (*libellé exact et complet*)

- NOM Prénom.Affectation
- ...
...

•grade.....

- NOM Prénom.Affectation
- ...
...

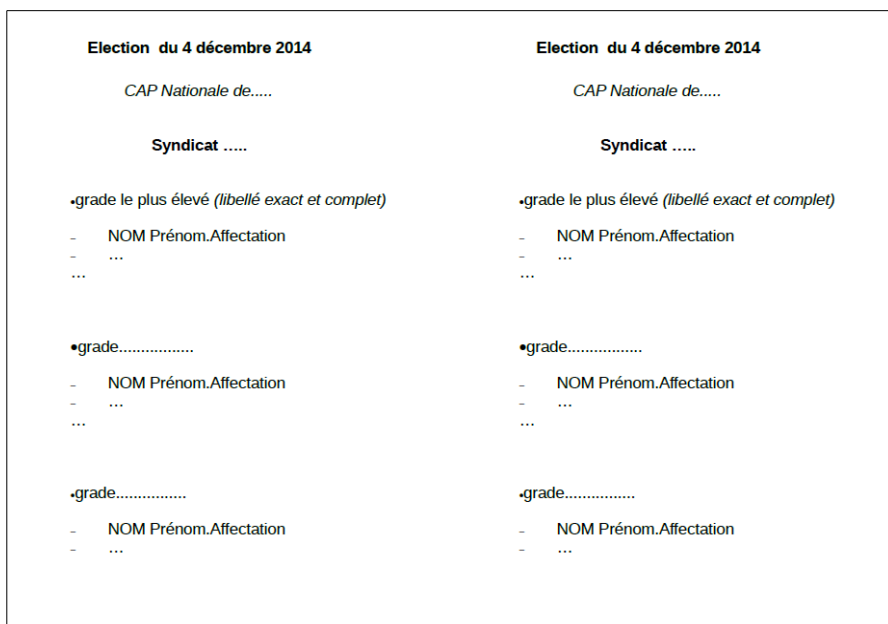
.grade.....

- NOM Prénom.Affectation
- ...
...

2/ En format A4 – Paysage, avec deux bulletins de vote identiques placés côte à côte.

Ce format est destiné à la reproduction par l'administration des bulletins de vote qui se trouveront sur la table de décharge le jour du scrutin.

- Il est nécessaire de s'assurer que les marges du document sont identiques à celles du document A5.
- Afin de garantir que les deux bulletins seront strictement identiques et bien centrés, veillez à respecter un écart entre les deux colonnes égal à celui des deux marges additionnées. (ex : marge à gauche et à droite de 1cm = marge entre les deux colonnes de 2cm).
- Copier le texte du premier document dans les deux colonnes.



*

3/ Codes attribués à chaque modèle de bulletin de vote

Pour éviter toute confusion entre les différentes candidatures, merci de respecter le système de code suivant pour nommer vos fichiers :

Scrutin N° **X** **_code** du scrutin **_ nom du syndicat candidat** **_modèle** du bulletin de vote **A4** ou **A5**)

ex : scrutin 1_CTM_CGT_A4

Ci-dessous, le tableau indiquant le numéro et le code attribués à chaque scrutin :

	Scrutins	N° attribué	Code attribué
Comités techniques	Comité technique ministériel	1	CTM
	comité technique d'administration centrale	2	CTAC
	Comité technique du SG	3	CT_SG
	comité technique de la DGALN	4	CT_DGALN
	Comité technique de la DGITM	5	CT_DGITM
	Comité technique de la DGPR (yc schapi)	6	CT_DGPR
	Comité technique de la DGEC	7	CT_DGEC
	Comité technique du CGDD	8	CT_CGDD
	Comité technique du CGEDD	9	CT_CGEDD
	Comité technique de la DPMA	10	CT_DPMA
Commission consultatives paritaires des personnels non titulaires	RIL DRIEF C46 SNEPC CEREMA CGLLS 4 et 6 statut	11	CCP_RIL
	RIN DAFU HN68	12	CCP_RIN
	BERKANI	13	CCP_BERKANI
	Médecins de prévention	14	CCP_MP
	PNT ex AGEMA LPM ACET ACEN	15	CCP_AGEMA
	CETE SETRA	16	CCP_CETE
Agents de l'environnement	TE CAP nationales toutes spécialités	17	TE_CAPN
	TE Commission Préparatoire Espaces protégés	18	TE_CAPP_EP
	ATE CAP nationales toutes spécialités	19	ATE_CAPN
	ATE Commission Préparatoire Espaces protégés	20	ATE_CAPP_EP
Adjoint administratifs	Adjoint administratifs (AAAE) CAP nationale	21	AAAE_CAPN
	Adjoint administratifs : CAP locale de centrale	22	AAAE_CAPLC
Commissions administratives paritaires diverses	Administrateurs civils	23	CAP_AC
	Assistants de service social	24	CAP_ASS
	Architectes et urbanistes de l'Etat	25	CAP_AUE
	Dessinateurs	26	CAP_DESS
	Experts techniques des services techniques	27	CAP_ETST
	Inspecteurs des affaires maritimes	28	CAP_IAM
	Inspecteurs et inspecteurs généraux de l'administration du DD	29	CAP_IDD
	Officiers de port	30	CAP_OP
	Officiers de port adjoints	31	CAP_OPADJ
	Professeurs techniques de l'Enseignement maritime	32	CAP_PTEM
	Syndics des Gens de mer	33	CAP_SGM
	Chargés d'études documentaires	34	CAP_CED
	Attachés d'administrations de l'Equipement	35	CAP_AAE
	Adjoint techniques des administrations de l'Etat	36	CAP_ATAE
	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	37	CAP_ITPE
	Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable	38	CAP_SACDD
Techniciens supérieurs du développement durable	39	CAP_TSDD	
Personnels des voies navigables	VNPM CAP centrale	40	CAPC_VNPM